



Délibération du Conseil d'administration

Séance du 13 novembre 2025

Présents MM. Jean-Paul PAVILLON, Philippe LABORDERIE, et Mmes Edith CHOUTEAU, Danielle LANGLOIS, Christine CORBILLON, Corinne PICARD, représentants le conseil municipal.
Mmes Chantal SCHWARTZ, Martine SCOTTO DI VETTIMO, Christelle TREHET-COLLET (arrivée au point n°3), Marie-Chantal GUILLOT, Monique LE BIHAN, représentants les associations.

Absent excusé ayant donné pouvoir

M. Paul ABLINE

Mme Marie-Chantal GUILLOT

Absent excusé

M. Gérald BOUSSICAULT

Assistaient également

Mme Marion POISSONNEAU, directrice du CCAS,
M. Laurent NOUHAUD, responsable de pôle,
Mme Fanély MIARA PARNISARI, responsable de la Résidence Autonomie et animations aînés,
Mme Myriam PASQUETTE, directrice générale des services, Ville des Ponts-de-Cé.

Convocation adressée le 7 novembre 2025, CASF, article R123-16

POINT N°2 – CCAS – DISTRIBUTION ALIMENTAIRE : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA BANQUE ALIMENTAIRE DE MAINE-ET-LOIRE : PROXIDON

Monsieur PAVILLON, Président, expose :

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L. 123-4 à L. 123-9,

Considérant l'action de distribution alimentaire développée par le CCAS, en partenariat avec la Banque Alimentaire de Maine et Loire,

Considérant l'intérêt potentiel de pouvoir bénéficier de ce service,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil d'administration décide :

- D'approuver la convention de partenariat avec la Banque Alimentaire de Maine et Loire pour pouvoir bénéficier du service « ProxiDon » à compter du 1^{er} janvier 2026.

- D'autoriser Monsieur le Président, ou à défaut son représentant, à signer ladite convention et ses éventuels avenants.

Le Président,

Jean-Paul PAVILLON

